

Appel de projets

275

1750
2025

MASCOUCHE

Ça se fête!



VILLE DE
Mascouche



TABLE DES MATIÈRES

3 FESTIVITÉS ET VALEURS
DU 275^e ANNIVERSAIRE
DE MASCOUCHE

4 APPEL
DE PROJETS

4 CRITÈRES
D'ADMISSIBILITÉ
DES PROJETS

4 ÉVALUATION
DES PROJETS

5 MODALITÉS
GÉNÉRALES

5 MODALITÉS
FINANCIÈRES

6 DÉPÔT
DE PROJETS

7 ANNEXE



FESTIVITÉS ET VALEURS

du 275^e anniversaire de Mascouche

La fondation officielle de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche remonte au 29 décembre **1750**. En 2025, Mascouche aura donc 275 ans. Pour souligner cet événement important, des festivités sont en préparation pour toute l'année **2025**.

275 ans, ça se fête!

Dans le cadre du 275^e, nous souhaitons raviver la fierté de la population mascouchoise en célébrant notre ville : sa **modernité**, son **histoire**, sa **diversité**, sa **culture**, son **territoire** et sa **nature**.

Par la célébration de son 275^e anniversaire et le présent appel de projets, nous désirons promouvoir différentes valeurs : la **collaboration**, l'**inclusion**, le **dynamisme** et l'**innovation**.
Ces valeurs doivent se refléter dans les projets.

PROJETS

Appel de projets

Cet appel de projets vise à **compléter la programmation** afin de dynamiser la vie citoyenne mascouchoise par le dépôt de projets provenant d'organismes à but non lucratif (communautaire, culturel, sportif, etc.), d'entreprises privées, de citoyens, d'artistes ou de tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans les festivités du 275^e anniversaire de Mascouche.

Les personnes intéressées à déposer un projet doivent le structurer **en remplissant le formulaire** prévu à cet effet. *Notez que tous les projets ne pourront être retenus.*

Un **soutien financier** allant jusqu'à un maximum de **7 000 \$** peut être offert par la Ville de Mascouche pour la réalisation d'un projet. Ce soutien dépend de la qualité du projet et du respect des critères d'admissibilité et du dépôt de l'ensemble des documents demandés dans les délais prévus.

Dans le cas où votre projet dépasserait l'investissement de **7 000 \$** offert par la Ville, veuillez prendre contact avec la personne-ressource au bas du présent document pour obtenir son autorisation avant de le déposer. *Notez que les demandeurs peuvent déposer plus d'un projet.*

Jusqu'à **7 000 \$**
de soutien financier

Critères d'admissibilité des projets

- Se dérouler entre le **26 janvier et le 29 décembre 2025** ;
- Être un **nouveau** projet ou un nouveau volet exclusif au 275^e d'un projet existant ;
- Démontrer une **qualité** de projet tant par l'originalité et le caractère novateur ainsi que par la façon dont il met de l'avant les valeurs et les orientations du 275^e :
 - ▶ Collaboration
 - ▶ Inclusion
 - ▶ Dynamisme
 - ▶ Innovation
- Être **accessible au plus grand nombre** (gratuité ou prix modique, accessibilité physique, etc.) ;
- Être réalisé en entièreté par le demandeur, de façon **clé en main**¹ ;
- Démontrer la **contribution** complète du demandeur : financière, logistique, matérielle, etc ;
- Être à but **non lucratif** ;
- Avoir lieu sur le **territoire de Mascouche** ;
- Être **laïque**, à l'exception du volet historique ;
- Démontrer que le demandeur possède les **permis** et les **assurances** requis.

Évaluation des projets

Tous les projets reçus avant le **4 mars 2024** seront analysés par un jury selon la grille d'évaluation des projets (en annexe). Les projets devront atteindre le seuil de passage pour chaque critère essentiel afin d'être admissible.

En cas de **dossier incomplet**, une seule relance sera effectuée par la Ville de Mascouche. Si, dans le délai exigé, la demande d'information supplémentaire n'est pas complétée, le dossier sera automatiquement refusé. Les demandeurs recevront une réponse, qu'elle soit positive ou négative. **Les refus sont fermes et sans appel.**

¹**Clé en main** : les projets sont considérés comme étant clé en main lorsque le demandeur s'assure de toutes les étapes de développement du projet jusqu'à la réalisation et la reddition de comptes de celui-ci. Le prêt de matériel est possible selon les disponibilités.

MODALITÉS

Générales

- L'utilisation de l'identité visuelle du 275^e doit respecter le guide des normes graphiques et doit être approuvée par la Ville.
- Le demandeur s'engage à respecter les lois, normes, politiques, directives, procédures et règlements municipaux en vigueur ;
- Le financement offert par la Ville n'est pas récurrent.
- La Ville se réserve le droit d'exiger l'affichage d'un commanditaire.
- La Ville se réserve un droit de regard sur l'ensemble des commanditaires du projet du demandeur.
- La Ville n'est pas responsable des déficits du demandeur.
- La Ville n'est pas responsable d'incidents ou problèmes pendant la réalisation des projets.
- La Ville s'engage à promouvoir les projets soutenus dans la programmation officielle du 275^e.
- Le demandeur devra utiliser la **signature graphique** du 275^e dans la promotion de son projet.
- Le demandeur s'engage à mentionner l'apport de la Ville de Mascouche dans toutes ses communications.
- Tout projet pouvant contrevenir aux **valeurs morales** se verra refusé.

Financières

Le demandeur doit fournir un budget détaillé et réaliste pour son projet.

Un **protocole d'entente** devra être signé à la suite de l'acceptation du projet entre le demandeur et la Ville. Les clauses financières y seront détaillées.

Dans tous les cas, le demandeur doit réaliser le projet dans son entièreté dans les délais indiqués au formulaire de demande. Dans le cas où les sommes versées par la Ville n'auraient pas été utilisées dans leur entièreté, la Ville se réserve le droit de réclamer au demandeur les sommes non dépensées.

Le demandeur devra fournir une reddition de comptes (bilan financier, statistiques de fréquentation, rapport d'activités, etc.) complète dans les quatre semaines suivant la tenue du projet.

Modalité des versements :

- **50%**
au moment de la signature du protocole d'entente ;
- **25%**
en janvier 2025 ;
- **25%**
à la suite de la réception et l'analyse de la reddition de comptes.

Dépenses admissibles :

- Ressource humaine attitrée au projet
- Communications et promotion
- Montants pour bénévoles
- Cachets et les droits d'auteur
- Coûts de location d'équipement
- Coûts d'achat de matériel ou d'équipement
- Frais de création, de construction ou d'installation d'éléments directement liées au projet
- Frais d'administration (maximum 10 % du total des dépenses admissibles énumérées ci-dessus)
- Frais de contingences (maximum 10 % du total des dépenses admissibles énumérées ci-dessus)

Dépenses non admissibles :

- Études, plans et devis, recherches, plans d'action et développement de concepts
- Taxes
- Dépenses liées au fonctionnement de l'organisme
- Dépenses affectées à un autre projet
- Remboursement d'emprunt ou de dettes

DÉPOT DE PROJETS

Pour déposer un projet, le demandeur doit :

- Remplir le **formulaire de demande** au mascouche.ca/projets-275 ;
- Fournir un **budget** détaillé et réaliste incluant le financement demandé à la Ville ;
- Fournir un **échancier** préliminaire ;
- Fournir une **résolution** du conseil d'administration (si le projet est déposé par un organisme) ;
- Fournir une preuve des **assurances** pour les organismes, les artistes, les entreprises, etc. ;
- Fournir tout autre document jugé pertinent pour l'évaluation du projet.

Le demandeur doit déposer son projet avant 23 h 59 le 3 mars 2024 au mascouche.ca/projets-275.

Pour toutes questions ou précisions, vous pouvez rejoindre :

ISABELLE CASTONGUAY

Régisseur culturel
Ville de Mascouche

isabellecastonguay@mascouche.ca

450 474-4133, poste 8630

ANNEXE

Grille d'évaluation des projets

CRITÈRES ESSENTIELS	POINTAGE	SEUIL DE PASSAGE
Caractère novateur et unique du projet	/10	7/10
Lien avec les valeurs du 275 ^e	/10	6/10
Caractère rassembleur favorisant le développement d'un sentiment d'appartenance	/10	7/10
Rigueur méthodologique et capacité de gestion du demandeur <i>Dépôt de la candidature en bonne et due forme, démonstration de la capacité à réaliser le projet selon un échéancier réaliste.</i>	/10	8/10
Budget <i>Rigueur dans l'élaboration d'un budget détaillé réaliste et respectueux des attentes.</i>	/10	7/10
POINTS BONUS		
Prise en compte des concepts d'écoresponsabilité	+1	
Principes d'accessibilité universelle (physique, financière, mobilité, etc.)	+1	
Originalité du lieu	+1	
Caractère intergénérationnel	+1	
Aspect collaboratif entre différents acteurs pour le projet	+1	
Projet se déroulant entre janvier et mai ou octobre et décembre	+1	
Nouvel événement	+2	
Lien avec l'histoire de Mascouche	+2	



mascouche.ca/projets-275